

## Synthèse des priorités de la FHF dans le cadre des Assises de la Santé mentale et de la Psychiatrie

Les 26 et 27 septembre prochains se tiendront les Assises de la santé mentale, rendez-vous essentiel pour un domaine malmené, dont l'importance a été révélée au moment de la crise épidémique. Si les assises porteront sur des questions centrales telles que la prévention, l'accès aux soins et les évolutions de la discipline, la FHF souhaite rappeler ses priorités concernant la psychiatrie afin que ces dernières se situent au cœur des évolutions attendues.

### 1. Finaliser et mettre en œuvre la réforme du financement

La réforme de financement prévue pour entrer en vigueur au 1er janvier 2022 et dont la mise en œuvre se fera de manière progressive jusqu'en 2025, est l'occasion de mettre fin à un mode de financement obsolète au regard des enjeux actuels de la psychiatrie. Ce double mode de financement, à enveloppe fermée pour le secteur DAF et enveloppe ouverte pour le secteur privé, est source à la fois d'une forte rentabilité pour le secteur privé (le taux de rentabilité des cliniques OQN de psychiatrie, d'environ 8,5%, est 8 fois supérieur à celui du secteur MCO<sup>1</sup>) et d'une évolution 4 fois plus rapide de l'enveloppe OQN par rapport à l'enveloppe DAF en 10 ans<sup>2</sup>. Après trois années de travail, il est temps de mettre en œuvre cette réforme appelée de leurs vœux par l'ensemble des représentants du secteur public et privé non-lucratif (conférences, syndicats, fédérations) et ainsi de mettre fin à l'iniquité dont fait l'objet le secteur DAF depuis des dizaines d'années.

Cette réforme est également indispensable pour réellement accompagner le développement de l'ambulatoire à partir des établissements publics (HDJ, soins à domicile...), pour réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et libérer les perspectives des établissements, et ainsi améliorer les prises en charge hospitalières. La FHF renouvelle ainsi son souhait que la réforme du financement soit mise en œuvre dès 2022 sur la base des travaux du Ministère, et renouvelle sa demande d'un rattrapage de financement pour la psychiatrie publique, lésée depuis plusieurs années.

### 2. Renforcer l'attractivité de la psychiatrie et l'évolution des métiers

Le nombre de psychiatres hospitaliers (surtout en pédopsychiatrie) est largement insuffisant pour assurer les missions que nous ambitionnons pour la psychiatrie de service public. Il est donc indispensable d'activer les leviers nécessaires (notamment l'attractivité financière ou les conditions matérielles d'exercice) afin de renforcer les équipes et permettre une meilleure prise en charge territoriale. En outre, il est important de poursuivre sereinement la réflexion sur les métiers d'IDE, IPA et psychologues afin de préciser leur rôle auprès du patient accueilli notamment en ambulatoire, et que la formation initiale des IDE soit améliorée dans le domaine de la psychiatrie.

La FHF propose ainsi que soient prises des mesures significatives d'amélioration de l'attractivité des métiers de la psychiatrie hospitalière.

---

<sup>1</sup> Les établissements de santé - édition 2020, p.164, DREES

<sup>2</sup> Rapport de la Cour des comptes, Le parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie, 2021

### 3. Structurer les parcours dans une logique territoriale

Pionnière de la notion de responsabilité populationnelle, l'organisation des soins en psychiatrie fait face à un morcellement progressif de l'offre résultant d'une segmentation progressive fondée sur la capacité des acteurs à répondre à des projets précis (hospitalisation de jour, prise en charge de troubles particuliers). Cette tendance actuelle, liée à une capacité de ressources insuffisante, ne permet pas de s'assurer de la cohérence entre les différentes étapes du parcours et fragilise ainsi la logique populationnelle du secteur. Il est dès lors indispensable que l'ensemble des acteurs de la psychiatrie embrassent la notion de responsabilité populationnelle et la coordination des parcours sur le territoire. La responsabilité populationnelle en psychiatrie doit nécessairement s'articuler autour du secteur, renforcé, et du PTSM qui est le projet sur lequel se rencontrent tous les acteurs.

La FHF propose ainsi de renforcer le secteur en intégrant tous les modes de prise en charge dans une logique sectorielle en empêchant de privilégier un seul mode de prise en charge. En outre, elle propose d'améliorer le lien avec la médecine de ville en incitant les CPTS à rentrer dans les PTSM et en consolidant ces derniers. Enfin, le renforcement de la gradation des soins ne se fera que dans une logique cumulative et coopérative.

### 4. Droits des patients et qualité de la prise en charge

L'évolution des pratiques et de la qualité de la prise en charge est un objectif majeur en psychiatrie, car au-delà de la qualité médicale, il s'agit de liberté et de dignité des patients. Pour cela, la FHF demande à ce qu'un plan d'ensemble national et coordonné d'amélioration de la qualité des prises en charge en psychiatrie soit mis en œuvre, et aborde en particulier les problématiques de la contention / l'isolement, et l'amélioration des prises en charge ambulatoires et à domicile. La FHF souhaite que soit introduit un financement à la qualité en psychiatrie, sur la base d'indicateurs cliniques définis avec les professionnels.

La FHF propose également la création d'un centre de ressources ou d'un dispositif de soutien national à l'amélioration des pratiques professionnelles (isolement/contention, usage des médicaments, prises en charge psychothérapeutiques), en lien avec le CNP de psychiatrie. Ce centre de ressources aura pour but de soutenir la transformation des établissements et acteurs de la psychiatrie vers la réduction de l'isolement/contention et l'amélioration de l'ambulatoire grâce à la formation, l'observation, le partage d'expérience et le recueil des besoins des établissements.

#### Pièces jointes :

- Propositions de la FHF pour la promotion et le développement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- Présentation des travaux de la "Commission Psychiatrie et santé mentale" de la FHF